



## Surendettement et souscription de contrat à préciser

-----  
Par Visiteur

J'ai souscrit un credit a plusieurs organismes.bientot je ne pourrais plus remboursés ses credits.alors je voudrais savoir,quand j'ai fait ses credits,ils n'ont pas fait attention a mon age et ainsi que mon salaire, actuellemnt en longue maladie.est ce que je peut jouer avec sa.j'ai contacté plusieurs organismes de rachat qui refuse,car je suis ages pour eux,59 ans.qu'est ce que vous me conseiller,j'evite le dossier a la banque de france pour le moment.je suis a 33 pour cent de dette. je vous en remercie d'avance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

j'ai souscrit un credit a plusieurs organismes.bientot je ne pourrais plus remboursés ses credits.alors je voudrais savoir,quand j'ai fait ses credits,ils n'ont pas fait attention a mon age et ainsi que mon salaire, actuellemnt en longue maladie.est ce que je peut jouer avec sa.j'ai contacté plusieurs organismes de rachat qui refuse,car je suis ages pour eux,59 ans.qu'est ce que vous me conseiller,j'evite le dossier a la banque de france pour le moment.je suis a 33 pour cent de dette.

Je comprends bien le souci est que vous avez signé ces crédits avant que la jurisprudence soit intervenue est qui fait mention du devoir des prêteurs de s'assurer de la solvabilité des emprunteurs.

De ce fait vous ne pouvez pas vous en prévaloir.

Dans l'immédiat vous n'êtes pas dans une situation critique de ce fait vous êtes contraint d'attendre de l'être pour agir soit auprès de la banque de France soit auprès du juge pour demander le report à deux du remboursement de votre dette.

La seul chose envisageable est de demander aux organismes un étalement de vos remboursements.

Cordialement